49992 - Elle travaille dans une école privée et sert de la viande à des enfants mais elle ne sait pas le jugement de la religion sur ce qu'elle fait

question

Je travaille dans le restaurant d'une école pour enfants en France. Parfois je suis obligée de servir de la viande aux enfants sans savoir s'il s'agit d'une viande consommable (pour le musulman) ou pas. M'est il permis d'exercer un tel emploi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous doutez de la nature de la viande et croyez qu'elle peut être d'origine porcine, il ne vous est pas permis de la servir aux enfants. Si, en revanche, vous savez que c'est de la viande de bœuf ou de mouton, mais vous doutez si l'animal a été tué selon la méthode islamique, elle est consommable, un tel doute ne comptant pas, si celui qui a tué l'animal a la qualité requise. C'est-à-dire être musulman, juif ou chrétien.

Cheikh Ibn Outaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : Si la viande provient de quelqu'un qui est religieusement autorisé à tuer des animaux à consommer par des musulmans, la viande est consommable, et nous n'avons pas à demander comment l'animal a été tué ou si le tueur a mentionné le nom d'Allah au moment de tuer l'animal. Nous n'avons pas à le faire car cela ne nous revient pas. Poser de telles questions relève de l'exagération.

Quand des gens vinrent dire au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): Des gens nous apportent de la viande et nous ne savons pas s'ils ont mentionné le nom d'Allah au moment de tuer les animaux? Il leur dit: Mentionnez le nom d'Allah et mangez en. Il n'a pas dit : Interrogez les mais Mentionnez le nom d'Allah et mangez en.

Aicha qui a rapporté le hadith ajoute: Ils (les donneurs) étaient des néophytes. Or le néophyte peut

ne pas connaître la nécessité de prononcer le nom d'Allah au moment de tuer un animal à consommer.

Quoi qu'il en soit, si de la viande vous parvient de la part de quelqu'un qui est religieusement autorisé à tuer un animal (à consommer par des musulmans, à savoir un musulman, un chrétien ou un juif), ne te pose pas de question.

Des Juifs offraient de la viande au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et il en mangeait sans poser de question. Il arrivait qu'un juif l'invitât à manger du pain de blé trempé dans de la graisse fondue et il ne posait pas de question sur la manière de tuer l'animal dont provenait la graisse. Or le meilleur enseignement est celui de Muhammad. Bénédiction et salut soient sur lui, sur sa famille et sur ses compagnons.

Liquaa al-Bab al-Maftouh.Voir la réponse donnée à la question n° 10339.

Allah le sait mieux.